

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Séance du 10 février 2017
L'an deux mille dix-sept
Et le dix février à 21 heures

Date de la convocation : 02/02/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Viviane RAMONDENC, 1^{er} adjoint.

Etaient présents: ALINAT Elodie, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline et FAVRE Sandrine

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°02-2017

Voie de liaison à Briols : acquisitions foncières

Monsieur le Maire concerné ne participe ni au débat, ni au vote et quitte la salle. Mme Viviane RAMONDENC, 1^{er} adjoint préside la séance.

Mme le 1^{er} adjoint rappelle que lors de sa séance du 12 décembre 2016 le conseil municipal a donné un avis favorable sur le projet de création d'une nouvelle voie de liaison à Briols et à son coût estimatif.

Vu les documents cadastraux établis par Mr Roques géomètre expert qui déterminent les superficies exactes à acquérir et attribuent une nouvelle référence cadastrale ;

Considérant le projet d'acquisitions foncières suivant nécessaire à la réalisation de l'opération :

- les parcelles Section D N° 756 d'une superficie de 22ca et D n° 758 d'une superficie de 88ca, propriété de Mme RIVEMALE Thérèse
- la parcelle Section ZL n° 70 d'une superficie de 05a 05ca, propriété de Mr et Mme GAYRAUD Yannick

Les frais relatifs à ces acquisitions foncières seraient à la charge de la commune.

Mme le 1^{er} adjoint propose d'acquérir les parcelles sur la base de 6 euros le m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'acquérir** les parcelles sur la base de six euros le m2
- **d'acquérir** la parcelle cadastrée Section D N° 756, d'une superficie de 22ca, propriété de Mme RIVEMALE Thérèse au prix de 132,00 euros
- **d'acquérir** la parcelle cadastrée Section D N° 758, d'une superficie de 88ca, propriété de Mme RIVEMALE Thérèse au prix de 528,00 euros
- **d'acquérir** la parcelle cadastrée Section ZL n° 70, d'une superficie de 05a 05ca, propriété de Mr et Mme GAYRAUD Yannick au prix de 3030,00 euros
- **d'autoriser** Mme le 1^{er} adjoint à signer les actes à venir. Les frais d'acte seront à la charge de la commune de Montlaur

- **de confier** la rédaction de l'acte authentique à la SELARL GAUCI Guillaume et IMBERT-GAUCI Estelle,
notaires à Belmont/Rance

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le 1^{er} adjoint,
Viviane RAMONDENC